

DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE N° 20-24-00889

AVIS est par les présentes donné que, le 14 janvier 2025, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec déclarait **Jeyson Racine**, infirmier, titulaire du permis n° 2090524, ayant son domicile professionnel à Thetford Mines, coupable de l'infraction suivante, à savoir :

- Le ou vers le 30 janvier 2023, alors qu'il exerçait sa profession à [...], a fait preuve de violence physique à l'égard de [...], client, notamment en lui donnant un coup de poing au visage alors que ce dernier était maîtrisé, contrevenant ainsi à l'article 37 du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*.

Le 25 février 2025, le Conseil de discipline imposait à **Jeyson Racine** une période de radiation temporaire de six (6) mois sous l'unique chef de la plainte.

Cette sanction imposée par le Conseil de discipline étant exécutoire à l'expiration des délais d'appel, **Jeyson Racine** est radié du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour une période de six (6) mois **du 29 mars 2025 jusqu'au 28 septembre 2025 inclusivement**.

Cet avis est publié en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26).

Montréal, le 1^{er} avril 2025

La secrétaire du Conseil de discipline,
Rachel Dickson, avocate

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE N° 20-24-00887

AVIS est par les présentes donné que, le 28 janvier 2025, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec déclarait **Linda Ymele Nandong**, infirmière, titulaire du permis n° 2220363, ayant son domicile professionnel à Vimont, coupable de l'infraction suivante, à savoir :

- Durant la période s'échelonnant entre les mois de décembre 2022 et février 2023, a, à plusieurs reprises, convenu avec une personne qui n'était pas inscrite au tableau de l'Ordre de se faire passer pour elle et de la remplacer à titre d'infirmière à l'occasion de quarts de travail qu'elle devait effectuer sur des sites d'hébergement d[...], autorisant, aidant ou incitant ainsi cette personne à utiliser le titre d'infirmière ou à laisser croire qu'elle était infirmière, en contravention avec l'article 51 du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*.

Le 13 février 2025, le Conseil de discipline imposait à **Linda Ymele Nandong**, une période de radiation temporaire de trois (3) mois sous l'unique chef de la plainte.

Cette sanction imposée par le Conseil de discipline étant exécutoire à l'expiration des délais d'appel, **Linda Ymele Nandong** est radiée du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour une période de trois (3) mois **à compter du 8 avril 2025 jusqu'au 7 juillet 2025 inclusivement**.

Cet avis est publié en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26).

Montréal, le 8 avril 2025

La secrétaire du Conseil de discipline,
Rachel Dickson, avocate

STAGE ET COURS DE PERFECTIONNEMENT

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

En application du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement* de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (RLRQ, Chapitre I-8, r. 19), les membres dont le nom apparaît ci-après se sont vu imposer une limitation de leur droit d'exercer des activités professionnelles. En conséquence, ils ne peuvent exercer d'autres activités professionnelles que celles requises dans le cadre de l'accomplissement du stage ou du cours de perfectionnement qui leur a été imposé. Cette limitation vaut jusqu'à la réussite de ce stage ou de ce cours.

Nom	Numéro de permis	Date d'entrée en vigueur de la limitation	Lieu du domicile Professionnel
Bouchard, Martine	880458	2025-03-31	Montréal
Collin, Katarina	2161573	2025-03-31	Ottawa (ON)
Deschesnes, Annie	2153881	Dès l'inscription au Tableau	Saint-Prospere-de-Dorchester
Gendron, Marie-Eve	2180436	Dès l'inscription au Tableau	Sept-Îles
Gohier, Catherine	2110488	2025-03-14	Montréal
Goudreau, Marie-Claude	2140509	2025-03-14	Saint-Eustache
Hallé, Roxanne	2062171	2025-03-31	Québec
Hévey-Tassé, Joëlle	2183309	Dès l'inscription au Tableau	Montréal
Laliberté, Claire	751772	2025-03-14	Montréal
Leclerc, Judith	921286	2025-03-27	Sainte-Thérèse
Marcil, Frédérique	891147	2025-03-18	Havre-aux-Maisons
Martel, Nathalie	2020595	2025-03-31	Drummondville
Najafi, Maryam	2171319	Dès l'inscription au Tableau	Brossard
Ndankoumba, Alima	2181887	2025-03-31	LaSalle
Pasechnik, Lyudmila	2123679	2025-03-14	Longueuil
Poulin, Jacinthe	682338	2025-03-17	Saint-Georges
Thériault, Céline	890200	2025-03-11	Québec
Tremblay, Fanny	2112589	2025-03-27	Albanel
Villegas, Florence	2192335	2025-03-07	Pointe-aux-Trembles

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE À TITRE D'IPS

En application du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement* de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (RLRQ, Chapitre I-8, r. 19), les membres dont le nom apparaît ci-après se sont vu imposer une limitation de leur droit d'exercer à titre d'IPS. En conséquence, ils ne peuvent exercer à titre d'IPS d'autres activités professionnelles que celles requises dans le cadre de l'accomplissement du stage ou du cours de perfectionnement d'IPS qui leur a été imposé. Cette limitation vaut jusqu'à la réussite de ce stage ou de ce cours.

Nom	Numéro de permis	Date d'entrée en vigueur de la limitation
Lapointe, Marie-Eve	2091697	2025-03-17

Les présents avis sont publiés en vertu de l'article 182.9 du *Code des professions* (RLRQ, Chapitre C-26).

La secrétaire de l'Ordre,
Kim Lampron, inf., B. Sc. inf., M. Sc.

Note : Il est possible que la limitation du droit d'exercice des personnes dont le nom apparaît précédemment ait changé depuis la parution de la présente édition du *Règlementaire*. Nous vous invitons à consulter le site web de l'OIIQ, sous la rubrique [Vérification du droit d'exercice](#) pour vous en assurer.

APPEL DE CANDIDATURES – GROUPE ENTOURANT L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Comité de l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) est à la recherche d'infirmières et d'infirmiers pour siéger au sein des **groupes** qui élaborent les questions de l'examen professionnel dans les domaines suivants :

- Santé maternelle et infantile (profil enseignement et clinique en périnatalité);
- Médecine (profil enseignement et clinique);
- Chirurgie (profil enseignement et clinique);
- Gériatrie-gérontologie (profil enseignement et clinique);
- Santé mentale et psychiatrie (profil enseignement et clinique).

Les personnes recherchées doivent répondre aux exigences suivantes :

- Exercer dans le réseau de santé public québécois;
- Compter trois années d'expérience à titre d'infirmière, dont une année dans un des domaines mentionnés;
- Être en contact avec les étudiants en soins infirmiers, les CEPI ou les infirmières novices;
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires ou criminels;
- Être disponibles pour quatre à huit journées de rencontre par année à Montréal.

La participation aux rencontres des groupes est rémunérée et les frais de déplacement sont remboursés selon la politique de l'OIIQ.

Il s'agit d'une occasion de faire valoir votre expertise et de vivre une expérience enrichissante.

L'OIIQ offre un environnement invitant et inclusif, lequel s'enrichit par la pluralité des identités dans ses différents groupes d'experts. Ainsi, lors de la soumission de la candidature, les candidates et candidats sont encouragés à mettre de l'avant leur diversité, notamment pour ce qui est de l'origine ethnique ou nationale, de l'appartenance à une minorité visible ou ethnique, de l'appartenance à une communauté autochtone, du sexe, de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle, de l'âge, des convictions politiques ou religieuses, de l'image corporelle, d'un handicap physique ou intellectuel, ou encore de la neurodiversité.

Veillez noter que des vérifications d'usage relatives au dossier de membre de l'OIIQ et à l'existence d'un dossier criminel seront effectuées pour chacun des candidats ayant répondu au présent appel de candidatures

Pour soumettre votre candidature, veuillez remplir ce [formulaire](#) avant le 11 mai 2025.

Seules les candidatures retenues seront contactées pour une rencontre virtuelle. À la fin du processus, le Comité de l'examen professionnel confirmera les nominations par courriel.

Pour toute question ou tout supplément d'information à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 800 363-6048 ou 514 935-2501, poste 327 ou au conseil-exam-prof@oiiq.org.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 4V4
Téléphone : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048
ventepublications@oiiq.org
oiiq.org
ISSN : 2291-2282

Notes - Le terme « infirmière » peut, selon le contexte, être utilisé afin d'alléger le texte et désigner autant les infirmiers que les infirmières.
- Il est à noter qu'en cas de divergence entre le contenu de la présente publication et les textes de lois ou de règlements en vigueur, ceux-ci prévalent.